KERDAM 998 953

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7 000 000 euros
Siège social : 2 Place de Passy
75016 PARIS

423 322 338 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
28 OCT. 2021
Sous le N° : R136369

ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE PORTANT CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIÉS EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT

A 24 09 21 06

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

(...)

L'article 24 des statuts prévoit que les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement des associé exprimé dans un acte sous signature privée.

Par conséquent, les associés soussignés représentant la totalité du capital et des droits de vote de la société KERDAM, sont convenus de prendre par les présentes, et à l'unanimité, les décisions ci-après :

- Nomination de Monsieur Olivier ABEKHZER en qualité de Directeur Général, fixation de ses pouvoirs, (...),
- Nomination de Madame Joanna ABEKZER en qualité de Directeur Général, fixation de ses pouvoirs, (...),
- Pouvoirs, formalités.

PUIS IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE DÉCISION – NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER ABEKHZER EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL, FIXATION DE SES POUVOIRS, (...)

Les associés, connaissance prise de l'exposé qui précède qu'ils agréent dans son intégralité, nomment en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Olivier ABEKHZER**

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, Monsieur Olivier ABEKHZER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président. Il disposera également du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

(...)

Monsieur Olivier ABEKHZER accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION – NOMINATION DE MADAME JOANNA ABEKZER EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL, FIXATION DE SES POUVOIRS, (...)

Les associés nomment en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée :

- **Madame Joanna ABEKHZER**

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, Madame Joanna ABEKHZER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président. Elle disposera également du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

(...)

Madame Joanna ABEKHZER accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS - FORMALITÉS

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à effet d'accomplir toutes formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Les associés décident que la présente décision sera mentionnée, à sa date, au registre des délibérations, avec indication de sa forme, sa nature, son objet, et ses signatures, l'acte lui-même étant conservé par la Société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

Le présent acte pourra néanmoins, en lieu et place de cette formalité, être directement reporté sur ledit registre.

A cette fin, un original du présent acte est remis au Président, qui le reconnaît.

--ooOoo--

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT
Jacques ABEKHZER

